



# Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Site Internet : [www.saintfelixdekingsey.ca](http://www.saintfelixdekingsey.ca)

Courriel : [direction.generale@saintfelixdekingsey.ca](mailto:direction.generale@saintfelixdekingsey.ca)

MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY  
MRC DRUMMOND  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

## AVIS PUBLIC

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 06 MAI 2024, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT SUIVANTS :

### **RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) # 631**

*Le présent règlement vise à habiliter le Conseil à autoriser, sur demande et selon certains critères, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme identifiés au présent règlement.*

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le : le 26 avril 2024

Certificat de conformité de la MRC : 13 juin 2024

Le règlement est disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de travail, à compter de ce jour.

#### **publication**

Je, Alexandre Côté, directeur général / greffier-trésorier, exerçant au 1205, rue de l'Église, à Saint-Félix-de-Kingsey, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant LE RÈGLEMENT NO : 631 a été **Adopté** au conseil lors de la séance ordinaire du 06 mai 2024 et affiché aux endroits prévus à cette fin le 19 juin 2024 conformément à la Loi.

---

Alexandre Côté  
Directeur général / greffier-trésorier